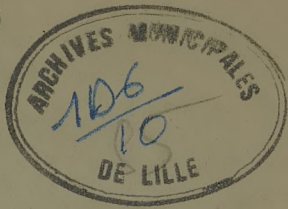


158/85



Procès Verbaux

Rapports

Ecole des Beaux-Arts.

Comité de Patronage et de Surveillance des élèves

et anciens élèves en résidence ou de passage à Paris

2^e mandat Salengro 1929/1935

Ecole des Beaux-Arts

Comité de Patronage et
de surveillance des Elèves et
Anciens Elèves en résidence ou
de passage à Paris

Conseil d'Administration
Réunion du 13 AVR. 1931
M. PLANQUE



Dans un rapport qu'il vient d'adresser à M. le Maire, notre Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts rappelle que, très souvent, il s'est fait l'écho des doléances d'élèves et anciens élèves de son établissement - titulaires de bourses ou de prêts d'honneur - qui, vivant à Paris auprès de l'Ecole Nationale, déclarent se sentir, en quelque sorte, abandonnés et ne savent à qui s'adresser, le cas échéant, pour rendre compte de leur situation et du progrès de leurs études.

Il souligne :

- a) - que la nécessité s'est ainsi manifestée de créer un organisme qui réponde à ces besoins;
- b) - que cette nécessité s'est accrue, davantage encore, depuis que les fondations du Prix Doutrélon de Try et du Grand Prix de la Ville de Lille peuvent, par le jeu de leurs règlements, ramener ou maintenir, une partie du temps à Lille, des jeunes gens ayant dépassé l'âge normal de notre scolarité de province.

Plus que jamais, il est donc nécessaire - ajoute-t-il - de contrôler le travail des élèves qui s'en vont à Paris - définitivement ou momentanément - en vue d'études ou d'examens après obtention des prix ordinaires de notre Ecole des Beaux-Arts.

Ces considérations d'ordre général ont amené l'idée de création d'un Comité de Contrôle. Ce problème a été examiné par M. l'Adjoint aux Beaux-Arts et le Directeur de l'Ecole.

Sur la demande de l'Administration Municipale et après avoir, à Paris, pressenti les personnalités qui lui paraissent qualifiées pour remplir cette mission, M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts vous propose de composer, comme suit, ledit comité.

- 2 Présidents { I.- M. le Maire de Lille
 { II.- M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, délégué du Maire
- 2 Vice-Présidents { M. CHATELET, Recteur de l'Académie de Lille
 { M. CORDONNIER, Membre de l'Institut.

M. GAVELLE, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts,
Secrétaire Général du Comité.

M. DESRUELLES, Sculpteur.

M. HUYGHE, Conservateur au Musée du Louvre et critique d'art.

M. LANBLIN, Chef du Bureau de l'Enseignement au
Ministre des Beaux-Arts

.....

- M. LEFEBVRE, Sculpteur, Membre de l'Institut.
M. Robert REY, Conservateur du Château de Fontainebleau et Critique d'Art.
M. SABATTE, Peintre, Président de la Société libre des artistes français.
M. SELMY, Peintre, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille.

Le nombre de membres ainsi prévu est identique à celui fixé pour la Commission de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille. M.M. Chatelet, Cordonnier, Lamblin, Rey, Sabatte, Selmy ont, d'ores et déjà, donné leur acceptation. De l'avis de M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, il n'est pas douteux que les autres personnalités accepteront, également, la mission que vous croirez devoir leur confier.

M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts a, par ailleurs, préparé le projet de règlement ci-après :

Article premier. - Un Comité de Patronage et de Surveillance des élèves et anciens élèves recommandés de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille en résidence ou de passage à Paris est créé.

Il comprendra douze membres choisis parmi des personnalités susceptibles, par leur compétence et les liens d'amitié ou d'origine qui les attachent à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, de protéger et conseiller, efficacement, les jeunes gens en question.

Article 2. - La Présidence appartient, de droit, à M. le Maire de Lille qui peut désigner, dans ces fonctions, l'un de ses adjoints (adjoint aux Beaux-Arts).

Article 3. - L'un des deux vice-présidents sera, toujours, un membre de l'Institut; l'autre, le Recteur de l'Académie de Lille.

Article 4. - Le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts est Secrétaire Général du Comité.

Article 5. - Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre (au Ministère des Beaux-Arts où M. le Chef de bureau LAMBLIN a bien voulu promettre au directeur de notre Ecole des Beaux-Arts de nous accorder une salle).

Article 6. - Le Secrétaire Général rend compte, par un rapport écrit et par communications orales, de la situation et de la marche des études des jeunes gens. Il présente leurs demandes avec avis motivé.

Article 7. - Aucun traitement n'est attribué pour les fonctions de membre du Comité.

Nous soumettons à votre examen ces propositions de M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts et vous prions de vouloir bien délibérer sur la suite qu'elles vous paraissent susceptibles de recevoir.

4ème Commission
Réunion du 27 Mars 1931.

Avis favorable, sous réserve que cet organisme ait plus d'extension et des attributions plus larges, de façon notamment à s'appliquer aussi aux élèves du Conservatoire National de déclamation, de musique et de chant.

VILLE DE LILLE

Ecole des Beaux-Arts

Comité de Patronage à
Paris



Conseil d'Administration
Réunion du 27 MARS 1933
M. PLANQUE

Rapport-Adopté

R E S U M E

du compte-rendu de la première séance

=====

Le comité de patronage des élèves et anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille à Paris s'est réuni le Samedi 28 Janvier 1933, à 15 heures, au Ministère des Beaux-Arts sous la présidence de M. le Docteur Bardou, adjoint au Maire de Lille, délégué à la présidence.

Etaient présents, en outre,

M.M. Châtelet, vice-Président,
Desruelles, Huyghe, Lamblin, Selmy,
Gavelle, secrétaire général du Comité.

Excusés: M.M. Louis Cordonnier, Vice-Président,
Jean Canou, H. Lefebvre, Robert Rey, Sabatté.

Le Président, en ouvrant la séance, rappelle tout d'abord, l'objet de cette réunion inaugurale; il expose comment la Ville de Lille encourage et aide les jeunes artistes de deux façons: en leur consentant des prêts d'honneur; en leur achetant des oeuvres destinées à orner le Cabinet du Maire, ceux des adjoints et les différentes salles de la Mairie.

Il remercie les membres du comité de lui apporter leur précieux concours; il remercie encore M. Lamblin qui a bien voulu demander pour le comité l'autorisation de siéger dans une salle du Ministère.

M. le Dr Bardou donne ensuite la parole au Directeur de l'Ecole des Beaux Arts de Lille, secrétaire général qui présente le rapport suivant oralement: M. Gavelle commence par remercier, au nom de l'Ecole, la Municipalité qui a créé le comité de Patronage; il remercie, de la part des élèves, les personnalités qui ont bien voulu répondre à l'appel de M. le Maire de Lille. Il donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Président de l'Association Amicale des anciens élèves et amis de l'Ecole des Beaux Arts de Lille.

Résumé de la lettre: "chaleureux remerciements à la Ville de Lille pour cette heureuse initiative"; confiance manifestée au Directeur de l'Ecole, secrétaire général du comité; "les 500 membres de l'association applaudi rent avec enthousiasme" à la création du comité de patronage.

"L'Ecole des Beaux-Arts de Lille - poursuit le Directeur - a été créée sous le règne de Louis XV (en 1755). C'était alors uniquement une école de dessin. Les "Ecoles" de Sculpture, d'architecture - nous dirions aujourd'hui: "sections" l'ont complétée ensuite. Cet ensemble formait ce que l'on a appelé, jusqu'au XIXème siècle, les Ecoles Académiques. La constitution actuelle

.....

de l'Ecole des Beaux-Arts date d'un règlement annexé à la convention passée en 1897 entre le Ministre des Beaux-Arts et le Maire de Lille.

les machines
resteront les

La Municipalité, en créant le comité de Patronage de Paris, a achevé l'oeuvre de ses prédécesseurs. Le directeur rappelle les adjoints qui ont été particulièrement dévoués aux intérêts de l'Ecole : le Sénateur Dr Debierre qui fut l'auteur de la réforme opérée en 1897; Henri Ghesquière, membre de la même première municipalité Delory; Ghesquière le grand coeur, qui déplorant la dégradation de "nos artisans de la classe ouvrière transformés en automates de la machine" espérait l'avènement d'une Société "où seules esclaves au profit de l'humanité tout entière" et comprenait si bien le rôle de nos écoles des Beaux Arts dans cette oeuvre d'affranchissement des prolétaires; enfin Fernand Danchin, petit-fils d'un modeste graveur artisan qui, à cause de ce souvenir, s'était donné entièrement à votre Etablissement".

Le Secrétaire Général présente ensuite les indications qu'il a recueillies au cours de son enquête. Il divise ce rapport en 5 parties :

1°- Visite au plus ancien bénéficiaire d'un prêt remboursable : M. Boulanghier;

2°- quelques cas spéciaux qui nécessiteraient une enquête nouvelle;

3°- Le groupe d'élèves habitant au 189 rue Ordener;

4°- Un élève logé à l'accueil des Etudiants, 3 Place d'Anvers;

5°- Le groupe d'élèves installé 16 bis rue de l'Abbée de l'Epée. Résumé de ce rapport :

I

M. Boulanghier demande particulièrement que des facilités soient données aux anciens élèves pour se grouper et faire à bon compte des expositions de leurs oeuvres.

M. Lamblin explique comment ce souhait sera facilement réalisable. Il en reparlera à M. Gavelle.

M. Boulanghier, peintre, du reste, ne sollicite rien actuellement ayant un peu de travail - rien que du temps pour rembourser.

II

Cas spéciaux : M. Pené, peintre, est professeur de dessin au Lycée de Lille; M. Marissal, sculpteur, est revenu à Lille; M.M. Grandez, peintre, Tellier, peintre, Melle France Leplat, peintre, M. Leleu, sculpteur, n'ont pu être vus cette fois par le Secrétaire Général.

.....

- III -

Le groupe de la rue Ordener, 3 élèves : M.M.MORLAIX, sculpteur; CHOAIN, sculpteur; MARTINEZ, architecte, ont été trouvés à l'ouvrage, très sérieusement.- M.MORLAIX, sculpteur, exécute le prix Chenavard ce qui entraîne des frais.

- IV -

M.DELOBEL, décorateur (reçu Premier à l'Ecole des Arts Décoratifs de Paris), se plaint de l'exiguité de sa chambre à l'Accueil des Etudiants. Il est certain qu'il lui est très difficile d'y travailler.

- V -

Le groupe du 16 bis de la rue de l'Epée : FAUCK, peintre; LECLERCQ, architecte; PIERCHON, architecte; DUBRULLE, architecte. Travaille bien; a acquis l'estime de ceux qui voient leur vie de labeur.

Tous ces jeunes gens qui cherchent du travail en dehors de leur temps d'études scolaires ont le plus grand mal à en trouver. Le Rapporteur est entré en séance dans des détails précis, assez tristes du reste, sur la situation de nos jeunes artistes, tous titulaires de belles récompenses à l'Ecole de Lille et parfois déjà à Paris.

M.LAMBLIN, chef de bureau du Ministère et membre du Comité ne les perdra pas de vue, les recevra et fera de son mieux pour les encourager. Il recueillera les indications que lui fournira M.GAVELLE à leur sujet.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Pour résumé conforme au sens des rapport et délibération.

Le Secrétaire Général du Comité,

GAVELLE.

COMITE DE PATRONAGE DES ELEVES ET ANCIENS ELEVES

DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS DE LILLE EN RESIDENCE OU DE PASSAGE

A PARIS

Séance du 22 Novembre 1934

Administration
du 28 JANV. 1935
M. PLANQUE

Compte-rendu analytique



Messieurs les Membres du Comité de Patronage des Elèves et Anciens Elèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille en résidence ou de passage à Paris se sont réunis dans les locaux de la Direction des Beaux-Arts à Paris le jeudi 22 Novembre à quinze heures trente, sous la présidence de M. André FAVIERES, adjoint au maire délégué à l'Instruction Publique et aux Beaux-Arts.

Etaient présents : M.M. SELMY, DESRUELLES, CHATELET, Robert REY, GAVELLE, secrétaire général.

S'étaient fait excuser : M.M. H.LEFEBVRE, souffrant; J.CASSOU, absent de Paris.

En ouvrant la séance, le Président remercie vivement - au nom de M.le Maire et au nom de la Ville de Lille - les membres du Comité qui ont bien voulu répondre à la convocation qu'ils ont reçue pour témoigner de leur sollicitude aux jeunes artistes lillois.

Le Secrétaire Général lit le procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire Général expose deux questions :

1° - Faut-il commander à nos élèves des statues pour les niches du Palais des Beaux-Arts; statues tenant lieu partiellement de remboursements en nature pour les prêts remboursables ?

Le Secrétaire Général du Comité estime que ce projet semblant vivement contrarier M.THEODORE, il y a lieu d'y renoncer.

La question est remise sine die.

2° - Après rapport du Secrétaire Général du Comité, celui-ci établit ainsi le projet d'exposition des oeuvres exécutées par les jeunes gens dont s'occupe le Comité :

- a) Date : entre Pâques et le 15 Juin;
- b) Local : la cour intérieure de l'Ancienne Bourse;
- c) Frais d'envoi des oeuvres : le crédit sollicité de la Ville ne serait pas supérieur à cinq mille francs;
- d) Comité de réception : un comité de réception les choisirait. Il serait composé de 1° pour la sculpture : M.M.DESRUELLES, H.LEFEBVRE 2°- pour la peinture : M.M. SABATTE, SELMY. Ces deux comités comprendraient, en outre: M.M.H.REY, HUYGHE, J.CASSOU.

Il pourra être fourni des "programmes" d'oeuvres décoratives aux exposants, sans engagement d'achat de la part de la Ville. Ces travaux pourront être vendus aux particuliers.

Il n'y aura pas d'exposition d'architecture cette année.

VU :
Le Président,
signé : A.FAVIERES.

Le Secrétaire Général du Comité;
signé : E.GAVELLE.